CHS-CT du 23 novembre 2020
en audioconférence

En préambule le président du CHS-CT nous a présenté une situation sanitaire pour l'Hérault.

En préambule le président du CHS-CT nous a présenté une situation sanitaire pour l'Hérault.

Comme le reste du territoire la situation s'améliore, toutefois on décompte 512 décès depuis le début de la pandémie. Le taux d'incidence, c'est-à-dire le nombre de personne contaminée pour 100 000 habitants s'élève à 132, soit trois fois le seuil d'alerte selon les critères de l'OMS.
Le taux d'incidence varie sur le département avec des variations entre la métropole montpelliéraine à 118, 113 pour le Sétois et 167 pour le Bitterois.
Le taux d'occupation des lits en réanimation était de 82 % au 23 novembre.
Pour la DGFIP, 26 personnes ont été diagnostiquées jusqu'à présent.
Pour rappel tout retour dans les services pour une personne contaminée ou cas contact doit recevoir en amont l'accord du médecin de prévention.

S'agissant du télétravail le DDFIP a convenu qu'il n'était pas optimum, la Direction interpelle les chefs de service pour l'appliquer sans réserve si les conditions sont réunies et conformément aux directives nationales.

Si vous estimez ne pas bénéficier du dispositif de télétravail à hauteur de vos possibilités n'hésitez pas à nous saisir.

L'ordre du jour :

1 – Approbation du PV du 7 septembre 2020 (pour avis)
2 – Douanes : point sur les problèmes liés au COVID et au terrorisme que rencontre le service de la surveillance
3 – Point sur les préconisations sanitaires – COVID 19 (pour information)
4 – Présentation du rapport 2019 de médecine de prévention pour le département de l'Hérault (pour information)
5 – Finalisation du budget 2020 (pour avis)
6 – DDFIP – point sur la médiation à la Mosson (pour information)
7 – Douanes : retour des tests effectués sur les panneaux à messages variables (pour information)
8 – Questions diverses :
- Calendrier prévisionnel des réunions du CHS CT 34
- DDFI Point sur les dossiers immobiliers

- **Le premier point** pour avis sur l'approbation des PV des CHS-CT des 7 septembre 2020 n'appelait pas d'observation, l'ensemble des représentants des personnels l'a approuvé.

- **Le second point** portait sur les conditions d'exercice des collègues douaniers en charge de la surveillance. Confrontés à la pandémie et aux risques terroristes, leurs conditions de travail sont dégradées.

La promiscuité, dans les véhicules, dictée parfois par des contraintes d'utilisation d'armement les expose à des risques sanitaires supplémentaires auxquels la Direction n'apporte pas de réponse pertinentes, allant seulement suggérer d'ouvrir les vitres des véhicules (surtout en ce moment), de porter le masque (une évidence) et d'éviter les chevauchements de service pour éviter de se croiser.

Le docteur de prévention a proposé des masques KN95, équivalant des FFP2, actuellement en rupture de stock et de limiter à 3 le nombre de personnes dans les véhicules avec un nettoyage des véhicules après chaque service.

En termes de sécurité, les collègues réclamaient un mannequin pour pratiquer les techniques de menottage. Le directeur n'a pas donné suite à cette demande . Il a prescrit l'utilisation de deux équipages de 3 agents pour répondre aux impératifs de réglementation en termes d'utilisation de certains armements.

Les gilets par-balles ont été également un sujet d'échange notamment pour leur inadaptation à la morphologie féminine.

- **Le troisième point** pour information abordait les préconisations sanitaires face au COVID, L'inspecteur santé et sécurité au travail a rappelé que le Secrétariat général du ministère avait publié un nouveau guide des bonnes pratiques.

Il a également insisté sur le télétravail avec le guide de l'encadrant

- **Le point quatre** a fait l'objet de la présentation du rapport du médecin de prévention pour l'année 2019.

Les docteurs GLAIZOL et BAUME assurent le suivi médical de 2805 agents dont 2380 de la DDFIP, des Douanes et de l'INSEE relevant du CHS-CT.
En quelques chiffres l'engagement professionnel mérite d'être salué
1100 visites dans le périmètre du CHS-CT dont 132 à la demande de l'administration au titre de l'article 22, 80 visites spontanées 12 pour le suivi post professionnel amiante et 81 pour le suivi des femmes enceintes, et agents handicapés.
La crise de la COVID 19 depuis est venu s'ajouter, nous ne pouvons que remercier les deux médecins pour leur disponibilité.

- **Le point cinq** concerne la finalisation du budget 2020 et l'utilisation de l'ensemble des crédits alloués pour l'exercice.

Douanes : Les trois propositions budgétaires ont été approuvés à l'unanimité, à savoir le remplacement de 6 fontaines, la mise en place de 14 systèmes à pied sur les fontaines et l'achat de lampes de bureau.

INSEE : la seule proposition de l'INSEE (création des plans de sécurité) a également obtenu un vote favorable des 3 organisations syndicales.

DDFIP : les organisations syndicales FO, CGT et Solidaires ont voté favorablement pour les deux premières propositions concernant la signalétique incendie et l'installation d'un bloc autonome d'éclairage de sécurité.

Concernant le projet climatisation de La Cosson, FO, la CGT et Solidaires ont décidé de voter contre au regard des sommes conséquentes déjà dépensées par le CHS-CT sur ce site, estimant que l'administration devait prendre en charge ce projet notamment au regard du nombre important d'agent.
Enfin une somme d'environ 3000 € a été fléchée pour l'acquisition de masques supplémentaires.

- Le point 6 pour information devait faire le point sur la médiation à la Cosson

Le président du CHS-CT a réaffirmé que les bureaux seraient partagés, ajoutant qu'en somme si les agents voulaient un bureau individuel, le télétravail répondait à ces critères… une fois de plus tous les motifs sont bons pour justifier les restructurations et le NRP quand on se souvient encore des pudeurs de la Direction pour la mise en place du télétravail pendant la pandémie.

Malgré tout les plans proposés ne constituent qu'une base de discussion, le DDFIP reste ouvert à la discussion, des réunions de travail seront organisés avec le chef de service et le responsable du pôle pilotage.

Le président du CHS-CT a également indiqué en abordant ce point que le sous-effectif présent serait comblé dans l'immédiat par des agents de l'EDR et ultérieurement par des contrôleurs stagiaires. À leur sortie d'école en avril 2021.

Nous devions également avoir communication du compte rendu du médiateur, ce dernier n'étant pas disponible, il nous fera part de son analyse au cours du prochain CHS-CT.

- **Le point 7** relatifs au retour sur les tests de panneaux à messages variables utilisés sur les aires de Fabrègues et Ambrussum par nos collègues douaniers.

L'analyse a mis en exergue une fois de plus la difficulté d'exercice de la profession lors des contrôles routiers.

Le premier retour des tests effectués sur les panneaux à messages variables sur les sites d'Ambrussum et Fabrègues ne donne pas beaucoup de satisfaction notamment à cause de la configuration du site avec une voie très courte, susceptible de créer des embouteillages.
Les agents douaniers souhaitent que leur soit communiqués un nouveau retour de ces tests

- **Le point 8 s**ur les questions diverses.

Le prochain CHS-CT est programmé pour le 20 janvier 2021, avant cette date un groupe de travail sur les masques sera organisé.

Une situation sur les projets immobiliers à la DDFIP de l'Hérault nous a été exposée,
- La trésorerie amende sera installée au Millénaire début janvier 2021comme prévu.
Dans le cadre du plan de relance sur les immeubles domaniaux plusieurs sites ont bénéficié du montage d'un dossier pour éventuellement obtenir les crédits pour la réalisation des travaux.
- Montmorency remplacement des menuiseries
- Lunel pour la clim , les ventilations et le chauffage
- Pézenas, le chauffage au fioul pour remplacement

Pour les restaurants administratifs de Béziers Verdier et la Cosson, la date de réouverture a bien été confirmée pour le 4 janvier,

L'administration estime qu'il faut faire preuve de vigilance sur les bâtiments domaniaux pour leur entretien. Toutefois Le CHS-CT n'a pas vocation à se substituer à l'administration et nous veillerons à ce que tous les travaux immobiliers validés dans cette instance le soit strictement au bénéfice de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail, vos représentants FO y veillerons,
-

Vos représentants FO en CHSCT : Jacques YVARS – Olivier VERNEGEOL